

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2015**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le 6 juillet 2015, dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M. François SARA, Mme Marie ZOUINI (arrivée vers 18h45), Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, M. Frédéric PETIT, M. Bruno DEPIERRE, Mme Michèle DEFERT, M. Patrick LELIEVRE, Mmes Michèle ROUSSEAU, Isabelle BRIOIS, Chantal THOMAS, M. Marc LECLERCQ, M. Michel TRUFFAUT, M. Jean-René DECLE.

Est absente : Mme Nathalie LOUVIOT

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

M. Bruno DEPIERRE a été élu secrétaire de séance

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV de la réunion du 5 juin.

Monsieur PETIT fait part du fait qu'il est choqué que le compte-rendu ait été affiché à la porte de la Mairie préalablement à sa validation par le Conseil municipal et ce, sans que les demandes de modification transmises ne soient reprises.

Monsieur LEPOETRE répond que toutes les modifications ou compléments apportés au procès-verbal doivent être faits lors de la séance suivante. Ils seront ensuite retranscrits sur le prochain compte-rendu, telle est la procédure.

Monsieur DEPIERRE demande à ce que son intervention à propos de la mise en place de la commission crèche soit rapportée. Il avait alors déclaré que seule la phase d'étude pouvait à ce stade être engagée car, la décision d'engager financièrement la commune n'a pas été prise. Il ajoute que cet engagement nécessitera préalablement une vision complète des conditions de construction et de fonctionnement de cette nouvelle crèche ainsi de son impact sur les finances de la commune.

Madame ROUSSEAU et Monsieur DECLE évoquent leur demande de précision qui n'a pas été rapportée sur le procès-verbal à propos de la fréquence d'utilisation de la halle de sport pour les manifestations non sportives.

Suite à ces remarques, le procès-verbal du 5 juin est adopté. (sauf par Messieurs DECLE et PETIT).

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Travaux Salle des associations (toilettes handicapés) : demande de subvention au titre du dispositif « soutien exceptionnel aux communes »
- 2) Décision modificative de budget
- 3) Travaux d'extension et de restructuration de la crèche : choix du maître d'œuvre
- 4) Informations/questions diverses.

Monsieur LEPOETRE demande au Conseil de pouvoir ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmé (groupement de commandes AMIENS METROPOLE).

L'assemblée accepte.

1) Travaux Salle des associations (toilettes handicapés) : demande de subvention au titre du dispositif « soutien exceptionnel aux communes »

Monsieur LEPOETRE rappelle le fonctionnement du dispositif de soutien exceptionnel du Département aux communes, dispositif déjà sollicité pour les travaux d'aménagement du cimetière. Il explique que ce dispositif peut également être utilisé pour soutenir à hauteur de 20% le projet de travaux d'aménagement de toilettes « handicapées » dans la salle des associations faisant l'objet d'un devis de 4 448.21€ HT (Entreprise BHF DELAPLACE). Cette opération permettrait de disposer de toilettes adaptées à la mairie, action entrant dans l'obligation d'amélioration des conditions d'accessibilité aux handicapés.

Monsieur DECLE fait part de ses doutes sur la pertinence de ce projet. Il pense qu'il serait plus judicieux que ces toilettes soient en permanence accessibles sans passer par la salle des associations.

Un débat est fait autour de la définition et l'objet de ce projet.

Le vote est fait à main levée.

1 ABSTENTION (Monsieur PETIT), 1 CONTRE (Monsieur DECLE)

Le Conseil municipal sollicite le Conseil départemental pour le financement au titre du dispositif « soutien exceptionnel aux communes » pour les travaux d'aménagement de toilettes pour handicapés au taux de 20% soit une aide de 889.64 Euros pour un total HT des travaux de 4 448.21 Euros (5 337.85 TTC).

Monsieur le Maire complète ce point de l'ordre du jour en informant l'assemblée que des fissures sont apparues dans les trois pierres formant la clef de voute du porche de l'église, nécessitant à court terme des travaux de reprise selon un devis de 2 918.99€HT (entreprise DEPIERRE) pouvant être pris sur la ligne budgétaire des travaux de l'église. Il propose au Conseil de solliciter le même dispositif de subvention pour ces travaux.

Le vote est fait à main levée.

Le Conseil municipal sollicite à l'unanimité le Conseil départemental pour le financement au titre du dispositif « soutien exceptionnel aux communes » pour les travaux de réfection et de consolidation de l'arc de porche occidental de l'église au taux de 20% soit une aide de 583.66 Euros pour un total HT des travaux de 2 918.29 Euros (3 501.95 TTC).

Madame ROUSSEAU demande si d'autres travaux ont été identifiés concernant l'église. Monsieur LECLERCQ répond que oui et cite plusieurs exemples concrets.

2) Décision modificative de budget

Monsieur LEPOETRE expose à l'assemblée qu'à la demande de la comptable, il convient de régulariser des écritures passées sur les exercices précédents (2007),

Après en avoir débattu,
Le vote est fait à main levée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative de crédit ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

673 titres annulés sur exercices antérieurs	+ 1 450.00
61521 entretien de terrains	- 1 450.00

3) Travaux d'extension et de restructuration de la crèche : choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire présente la démarche de procédure adaptée utilisée en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et d'extension de la Crèche : Suite à la publication d'un appel à candidatures, huit offres ont été réceptionnées. Celles-ci ont été examinées par les membres de la commission crèche accompagnés de Monsieur GILBERT (assistant maître d'ouvrage) et de représentants de Familles Rurales débouchant sur la pré qualification de quatre cabinets sur la base de leurs références, compétences et solidité financière. Une offre chiffrée a été demandée aux quatre cabinets retenus.

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée que suite à cette procédure, le cabinet d'architecte SEIGNEUR a été considéré comme le mieux disant.

Monsieur DECLE signale que les membres de la commission marchés publics n'ont pas été conviés à la réunion d'ouverture des plis et qu'à l'inverse des personnes non-élues (financeurs et utilisateurs pressentis) y étaient conviées prenant ainsi connaissance des offres pourtant parvenues conformément aux procédures de mise en concurrence dans le respect de confidentialité.

Monsieur LEPOETRE répond que la procédure utilisée dite « adaptée » ne requiert pas le recours à la commission marchés publics et que les personnes extérieures ont été conviées à titre purement d'information.

Monsieur DEPIERRE demande s'il est prévu dans le marché de maîtrise d'œuvre une tranche ferme pour la phase d'étude (DCE, analyse des offres, etc...) et une tranche conditionnelle pour la phase d'exécution (suivi de travaux, coordination de chantier,

réception des ouvrages, DOE, etc...) puisqu'à ce stade, le conseil municipal n'a pas été amené à se prononcer sur l'engagement de cette phase de réalisation, faute de vision plus précise sur l'impact financier de ce projet tant en terme d'investissement que de fonctionnement. Monsieur LEPOETRE répond que non.

Un débat a lieu autour de ce sujet.

Monsieur PETIT interpelle Monsieur LEPOETRE sur le fait de ne pas engager de façon irrévocable la municipalité sur ce projet alors que jusqu'ici il a toujours été dit que les votes précédents autour de ce projet concernaient uniquement l'inscription de la ligne budgétaire et la demande de subvention et ce, sans engagement irrévocable de la commune.

Monsieur LEPOETRE informe le conseil qu'une réunion aura lieu le 20 juillet avec les représentants de la crèche pour présenter les coûts de fonctionnement actuels et futurs. Il ajoute que le niveau de subvention pour l'investissement ainsi que sur le fonctionnement devrait être supérieur à celui jusqu'ici escompté.

Monsieur le Maire met fin aux débats et demande à passer au vote de la question telle que posée à l'ordre du jour.

Monsieur DEPIERRE mentionne toutefois que ces conditions ne permettent pas de délibérer sur la question posée faute de savoir si oui ou non le lancement de la phase engageante d'exécution de ce projet fera l'objet d'un vote du conseil municipal telle que cela était jusqu'ici sous-entendu.

Le vote est fait à main levée.

4 CONTRE (Messieurs DECLE, PETIT, DEPIERRE, Madame ROUSSEAU)

Le Conseil Municipal :

- accepte de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension et de restructuration de la crèche les « Bout'choux » au cabinet SEIGNEUR,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,.

4) Demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée.

Monsieur LEPOETRE rappelle la délibération en date du 20 avril 2015 concernant l'adhésion de la Commune de Sains au groupement de commandes proposé par AMIENS METROPOLE pour la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmé, Il ajoute que cet agenda doit être déposé avant le 27 septembre 2015,

Compte-tenu de l'avancement des démarches et des délais nécessaires pour réaliser les diagnostics, il explique qu'il est nécessaire de demander une prorogation du délai de dépôt de l'agenda auprès des services de la Préfecture,

Après en avoir délibéré,

Le vote est fait à main levée.

Le Conseil municipal demande à l'unanimité une prorogation d'un délai supplémentaire de 6 mois pour le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée.

5) Informations diverses/questions diverses

ECOLE

Monsieur LEPOETRE donne les informations suivantes :

- projet de convention entre les communes pour figer les conditions de gestion des coûts de fonctionnement intégrant le nombre des échanges entre les deux établissements de Sains en Amiénois et Saint Fuscien.
- réunion d'échange avec le SISCO de Rumigny/Hébécourt/Grattepanche/Saint Sauflieu autour des questions de coûts de fonctionnement des écoles. A noter que sur Sains en Amiénois, le cout est de 1 100 €/enfant/an.

Madame BRIOIS informe le conseil des dispositions prévues pour la rentrée 2015/2016 et en particulier :

- reconduction des activités TAP (chant, théâtre, tennis, activités manuelles, jeux de sociétés, cirque, anglais, athlétisme, découverte musicale, ...).
- arrivée d'une enseignante : Mathilde LEROY-DEHASPE en charge de la nouvelle classe de CE2.
- effectif prévu à la rentrée : 160 élèves sur 6 classes.

FINANCE

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée des difficultés économiques à venir :

- réduction programmée des dotations de l'Etat.
- volonté d'AMIENS METROPOLE de solliciter les communes à transférer une partie des taxes perçues vers la communauté d'agglomération.

ANIMATION

Monsieur SARA fait une rapide synthèse du week-end de la fête du Village. Il souligne que l'année prochaine il faudra résoudre le problème rencontré par certaines personnes pour transporter leur épouvantail jusqu'à la place du village.

Il présente également le programme des festivités prévues le 14 juillet (cf Le Petit Journal).

TRANSPORT

Madame PAPIILLON informe le conseil des réflexions portées par AMIENS METROPOLE sur les modalités et moyens de transport dans l'agglomération amiénoise :

- volonté de réduire la voiture en solo => à voir comment les communes peuvent favoriser le co-voiturage
- Prise en compte de l'environnement élargi de l'agglomération
- Idée de parking relais de nouvelle génération aux 4 points cardinaux de l'agglomération

La séance est levée à 20 heures 45.